



Commission de l'environnement et des milieux naturels  
Commission de l'agriculture

234 - Autres actions environnementales

Propositions financières Budget Primitif 2014

Rapport n° CG/2013/79

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le vote des crédits 2014 relatifs à l'intervention du Département dans le domaine de l'environnement. Les crédits consacrés à cet axe d'intervention permettent en effet à nos partenaires - collectivités et monde associatif - de poursuivre leurs actions en faveur de la préservation des espaces naturels et de l'éducation à l'environnement.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions		
Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014
PDT	Direction de l'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement	2 039 320,00
PAT	Direction de la Mobilité	2 500,00
	<b>TOTAL</b>	<b>2 141 820,00</b>

**2341 – Actions sur les paysages**

40 500 € de crédits sont prévus pour la préservation des paysages en zone de montagne, 10 000€ pour les frais de gestion au titre des mesures agro environnementales, 9 500 € pour les vergers solidaires et 50 000 € pour des études environnementales notamment sur l'Espace Naturel Sensible du Grossmatt.

**2342 – Protection de la nature**

Une partie des dépenses prévues par le Département concerne la renaturation des Espaces Naturels sensibles (115 000 €) et l'acquisition d'ENS à Herbitzheim et Nothalten pour 30 000 €.

Les aides aux travaux d'aménagement des ENS représentent 20 000 € et 5 000 € pour la signalisation des sites protégés.

L'aide pour le conservatoire botanique alsacien est envisagé à 67 500 € dont 40 000 € pour ses études et travaux.

200 000 € de subvention sont prévues pour les mesures agro environnementales.

Une inscription de 39 737 € est proposée pour accorder aux communes concernées une indemnité de compensation aux pertes d'exploitation forestière suite au classement en réserve naturelle des forêts d'Erstein, d'Offendorf, de Rhinau et de Seltz-Munchhausen. L'attribution d'une subvention pour le conservatoire régional des sites alsaciens est proposée pour 268 763 €.

**2343 – Education à l'environnement**

Les crédits prévus pour les actions d'éducation à l'environnement présentées par le réseau ARIENA s'élèvent à 644 000 €.

### **2344 – Fonds départemental de l'environnement**

Sont comprises dans cette enveloppe, l'acquisition de petit matériel, outillage et mobilier et certaines prestations de service pour les espaces naturels sensibles.

### **2345 – Soutien environnemental aux associations et aux collectivités**

Une dotation de 25 920 € est prévue pour attribution d'une subvention à la fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin pour la fourniture d'arbres aux particuliers ainsi que pour les frais de fonctionnement de l'association, notamment pour la formation des membres. Dans le cadre de la lutte contre les moustiques, la contribution départementale annuelle est prévue. Un crédit de 51 000 € est destiné à conduire les opérations de protection des batraciens, et, plus particulièrement, celles relatives au crapaud vert. Diverses participations au fonctionnement d'associations (GORNA, ODONAT, LPO, cistude) sont également proposées dans ce budget. 22 000 € sont consacrés à des subventions à l'apiculture notamment pour la lutte contre la varroase et la formation des apiculteurs. Au titre des Espaces Naturels Sensibles, un crédit de 10 000 € est aussi inscrit pour des subventions aux collectivités.

### **2346 – Mise en sécurité des carrières de St Nabor**

Ce budget permettra de maintenir le droit d'embranchement de la voie ferrée départementale sur le réseau ferré national à RFF en gare de Rosheim.

### **Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :**

<b>Code</b>	<b>Libellé Mode d'action</b>	<b>Crédits inscrits au BP précédent</b>	<b>Crédits proposés au BP</b>
2341	Actions sur les paysages	123 600,00 €	110 000,00 €
2342	Protection de la nature	887 999,45 €	960 000,00 €
2343	Education environnement	658 600,00 €	654 000,00 €
2344	Fonds départemental de l'environnement	15 000,00 €	15 000,00 €
2345	Soutien environnemental aux associations et aux collectivités	508 156,80 €	400 320,00 €
2346	Mise en sécurité des carrières St Nabor	82 500,00 €	2 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de l'environnement et des milieux naturels et de la commission de l'agriculture, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du présent rapport traduites dans le budget primitif 2014.*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL